

Demandes de subvention

Demandes de subventions closes.

Pour toute demande de **subvention de fonctionnement**, il vous faut remplir le **formulaire** puis de déposer le dossier complet en Mairie.

Il en va de même pour une demande de **subvention pour une animation spécifique**, il vous suffit de remplir le **formulaire**, puis de déposer le dossier complet en Mairie.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés, merci de votre compréhension.

Plus d'infos



Subventions: Subventions aux associations

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le vendredi de 8h30 à 12h.

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 30](#)

[Mail](#)

Sur Servicepublic.fr :

Demande de subvention par une association

[Accéder au Service en ligne](#)

Service réservé aux demandes de subvention relevant de l'un des dispositifs suivants :

Fonds de développement de la vie associative (FDVA)

Soutien aux associations agréées Jeunesse et éducation populaire (Partenariat JEP)

Agence nationale du sport (ex CNDS)

Partenariat association pour la Protection de l'Environnement – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal)

